



Direction des Finances et de l'Analyse de Gestion

Le Directeur Général des Hospices Civils de Lyon,

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n°2010-425 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation financière et à l'investissement immobilier des établissements de santé ;

Vu l'article R6145-36-3° du code de la santé publique,

**DECIDE :**

D'ajouter au catalogue des tarifs 2025 HCL comme suit :

- Deux actes de laboratoire en biochimie pour chacun un montant de 29,70 euros TTC (BHN110) :
  - le 11 desoxycortisol (composé S)
  - la Vitamine B1
  
- Un tarif pour la perte d'un dosimètre mis à disposition des étudiants pour un montant de 10 euros TTC.
  
- Des tarifs concernant le matériel informatique Seconde Vie (projet Ordi-Seconde-Vie)
  - Ordinateur fixe tour reconditionné/seconde vie pour un montant de 15 euros TTC.
  - Ordinateur Tiny reconditionné/seconde vie pour un montant de 20 euros TTC.
  - Ordinateur portable reconditionné/seconde vie pour un montant de 30 euros TTC.
  - Ecran reconditionné/ seconde vie pour un montant de 5 euros TTC.
  - Packs accessoire clavier et souris/ seconde vie pour un montant de 5 euros TTC.

  
Le Directeur Général,  
Raymond LE MOIGN